

ACTIVITÉ 5

1. c 2. b, d, f
3. La diffusion des films américains dans presque toutes les salles françaises.
4. Centre national de la cinématographie ; son rôle est de protéger l'industrie française du cinéma et l'art cinématographique.
5. Non - Ils ne peuvent consacrer que 20 % du budget du film dans un autre pays européen.
6. Le cinéma français produit de nombreux films et peut ainsi exister pleinement à côté du cinéma américain.
7. Faux - La construction des scénarios respecte les mêmes règles.

8. Faux - Le CNC ne finance qu'une cinquantaine de films et pas en totalité.

9. c

10. Les choix se font selon un modèle implicite de scénario qui est celui du « Dernier métro » de François Truffaut. Or ce dernier avait critiqué le fait que les films français respectaient tous les mêmes règles de scénario.

11. Parce que l'un des critères de l'attribution des aides est la conformité à un type de scénario, de plus les chaînes de télévision, qui sont dans l'obligation de coproduire les films de cinéma et de les pré-acheter, privilégient des films correspondant à des critères de films télévisés.

12. Parce qu'ils ne correspondent pas aux critères de financement. Ils sont soit auto-produits soit financés uniquement par des fonds privés. Ils ne peuvent donc pas recevoir l'agrément du CNC, or sans cet agrément, les aides ne peuvent pas être attribuées.

13. Argument financier : en réduisant la puissance budgétaire des films grand public ; argument artistique : en étant plus exigeant sur la qualité et la créativité des films de cinéma.